

**POUR LES NOUVEAUX  
BREVETS DE MAÎTRISE**  
«Artisan en Alimentation»  
et «Génie Technique  
du Bâtiment»  
veuillez consulter  
les brochures spécifiques  
ou notre site web.



# À LA CONQUÊTE DE LA MAÎTRISE.



**BREVET  
DE MAÎTRISE**

[brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu)



**CHAMBRE  
DES METIERS  
Luxembourg**

# DEVENEZ MAÎTRE-ARTISAN !

La formation Brevet de Maîtrise s'adresse aux **futurs entrepreneurs** et aux personnes visant **un poste à responsabilités** dans une entreprise artisanale, industrielle ou commerciale. Elle confère à son détenteur le droit de **créer sa propre entreprise** et de former des apprentis. Le Brevet de Maîtrise reste le principal **label de qualité** dans le secteur de l'Artisanat. Il est synonyme de résolution de problème, de compétence technique et de fiabilité.

## LE BREVET DE MAÎTRISE, POUR QUI ?

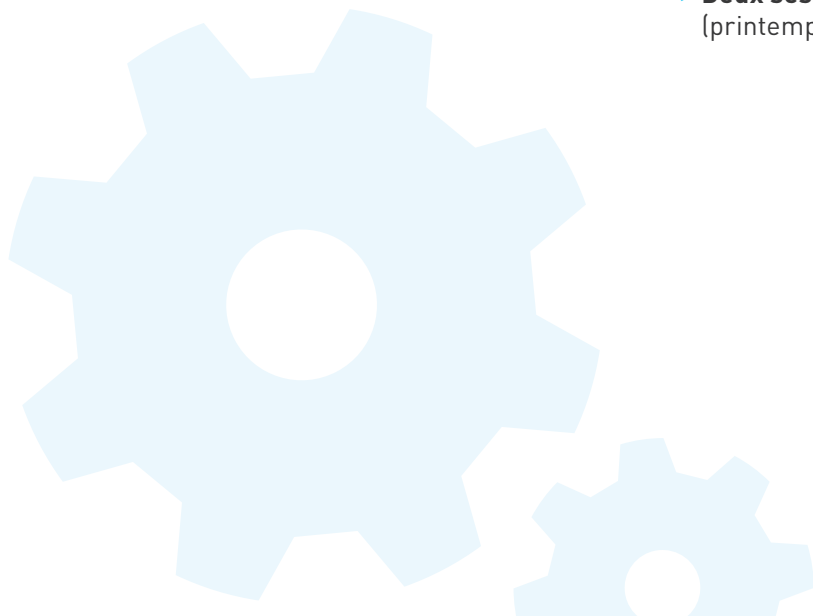
- > Ceux qui ont l'envie d'**entreprendre**
- > Ceux qui veulent **évoluer** vers plus de responsabilités
- > Ceux qui veulent **se réorienter**

## LE BREVET DE MAÎTRISE, POURQUOI ?

- > **Créer** sa propre entreprise et **transmettre** son savoir-faire
- > Obtenir un poste à **responsabilités**
- > Faire **évoluer** sa carrière

## LE BREVET DE MAÎTRISE, COMMENT ?

- > **3 ans** de formation
- > Cours et modules de **théorie professionnelle** spécifiques aux métiers : 3 modules (F, G, H). En principe, ces cours sont organisés les soirs de semaine ainsi que le samedi matin.
- > Cours et modules de **gestion d'entreprise et pédagogie appliquée** communs à tous les métiers : 5 modules (A, B, C, D et E). Ces cours sont en principe organisés le week-end (vendredi soir, samedi après-midi et dimanche matin).
- > L'**année académique** débute au mois de septembre et se termine au mois de mars.
- > **Deux sessions d'examens** ont lieu chaque année (printemps et/ou automne).



# LE BREVET DE MAÎTRISE : INSCRIVEZ-VOUS !

## INSCRIPTIONS

- > les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 juin sur [brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu)
- > les **frais d'inscription** devront être réglés en ligne via une carte de crédit ou un compte Paypal pour valider l'inscription

## POUR VOUS INSCRIRE, IL SUFFIT :

- > d'un **diplôme de niveau DAP** minimum ou tout autre diplôme de niveau supérieur, luxembourgeois ou étranger, reconnu équivalent par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ([www.men.lu](http://www.men.lu))
- > d'une **pièce d'identité**
- > d'un **certificat de travail** (si disponible), attestant d'une expérience professionnelle d'au moins un an (après le DAP ou dernier diplôme obtenu) dans le métier choisi. Le certificat doit être remis avant l'admission à l'examen pratique.

## TARIFS :

- > **600 € / an** pour la participation aux cours théoriques, quel que soit le nombre de modules suivis
- > **300 € / session** d'examen, quel que soit le nombre de modules présentés.



**ATTENTION : Tous les modules sont complémentaires et indispensables pour valider le diplôme !**

Une dispense de fréquentation aux cours peut être demandée, à l'exception des modules D et E.

Aucune dispense aux examens ne peut être demandée.

Pour plus d'informations, contactez le service Brevet de Maîtrise de la Chambre des Métiers.



**GESTION D'ENTREPRISE  
ET PÉDAGOGIE APPLIQUÉE**

Cours communs à tous les métiers -  
Modules A, B, C, D et E  
(généralement organisés le week-end)

**THÉORIE PROFESSIONNELLE**

Cours spécifiques à chaque métier -  
Modules F, G et H  
(généralement organisés le soir en semaine)



1<sup>ère</sup> année

**MODULE B (80 HRS)**

Mécanismes comptables et analyse financière  
Calcul des salaires  
Calcul du prix de revient  
Cours & examen



**MODULE(S)  
DE THÉORIE PROFESSIONNELLE**

Cours & examen



2<sup>ème</sup> année

**MODULE C (80 HRS)**

Communication  
Gestion du personnel  
Organisation de l'entreprise  
Cours & examen



**MODULE(S)  
DE THÉORIE PROFESSIONNELLE**

Cours & examen



3<sup>ème</sup> année

**MODULE A (40 HRS)**

Droit du travail et social  
Droit de l'entreprise  
Cours & examen

**MODULE D (24 HRS)**

Création d'entreprise  
Cours & examen

**MODULE E (40 HRS)**

Pédagogie appliquée  
Cours & examen



**MODULE(S)  
DE THÉORIE PROFESSIONNELLE**

Cours & examen

**MODULE I\***

Examen pratique

\*Accessible sous condition de réussite  
aux examens de théorie professionnelle



**RÉUSSITE AUX EXAMENS DE GESTION  
D'ENTREPRISE ET PÉDAGOGIE APPLIQUÉE**



**RÉUSSITE À L'EXAMEN PRATIQUE**



**BREVET DE MAÎTRISE**

# LE BREVET DE MAÎTRISE: OUI MAIS DANS QUEL MÉTIER ?

## MÉTIERS DE L'ALIMENTATION

- > Artisan en Alimentation **NEW**

## MÉTIERS DE LA MODE, DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE

- > Coiffeur
- > Couturier
- > Esthéticien
- > Opticien
- > Prothésiste dentaire

## MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE

- > Constructeur-réparateur de carrosseries
- > Débrosseur-peintre de véhicules automoteurs
- > Instructeur de la conduite automobile
- > Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- > Mécanicien en mécanique générale\*
- > Mécatronicien d'autos et de motos

## MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

- > Carreleur
- > Charpentier
- > Couvreur
- > Entrepreneur de construction\*
- > Entrepreneur de construction métallique\*
- > Ferblantier-zingueur
- > **Artisan en Génie Technique du Bâtiment** **NEW**
- > Marbrier-tailleur de pierres
- > Menuisier-ébéniste\*
- > Parqueteur
- > Peintre-décorateur
- > Plafonneur-façadier

## MÉTIERS DE LA COMMUNICATION, DU MULTIMÉDIA ET DU SPECTACLE

- > Imprimeur
- > Photographe
- > Relieur

## MÉTIERS DE L'ART ET MÉTIERS DIVERS

- > Instructeur de natation\*

\*Selon le programme-cadre du Brevet de Maîtrise, les candidats inscrits dans les métiers indiqués par un (\*) doivent suivre les cours supplémentaires et obligatoires afin de valider le diplôme du Brevet de Maîtrise. Les horaires et prix de ces cours sont publiés sur [brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu). Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être sujets à modification.

# CONTACT ET INSCRIPTIONS

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR  
[brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu)

DES QUESTIONS? CONTACTEZ-NOUS!  
[brevet@cdm.lu](mailto:brevet@cdm.lu) ou +352 42 67 67 - 540

BESOIN D'UN CONSEIL PERSONNALISÉ?  
 Nos conseillers en formation  
 vous reçoivent sur rendez-vous.  
 Veuillez consulter les heures de  
 consultation sur [brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu).

